

quoy? Dieu m'appelle pour procurer en son Nom que le mensonge soit reprimé. Et cela doit estre observé sur tout, quand il est question de la doctrine de salut. Comme quand nous voyons que la doctrine seroit falsifiée, et qu'on y voudroit mesler du levain parmi, pour abruser les hommes de fausseté, et de mensonge: là il nous faut estre vrais zelateurs, pour ne point souffrir que les faux temoins contre Dieu ayent la vogue, si nous ne leur voulons consentir, et estre complices, comme i'ay desia declaré. Et au reste, apprenons que quand nous aurons vescu avec les hommes en telle simplicité, qu'on ne nous pourra point reprocher que par calomnies, que par mensonges, et par detractions nous ayons voulu dénigrer quelcun: que envers Dieu il faut que nous ayons ce zele-la, que sa verité demeure en son entier, et qu'elle soit maintenue pour avoir son regne au milieu de nous. Voila en somme ce que nous avons à considerer sur ce commandement ici.

LE ONZIÈSME SERMON SUR LE CHAP. V.
V. 21.

DU VENDREDI 5^E DE JUILLET 1555¹).

Il pourroit sembler de prime face que ce commandement ici fust superflu: d'autant que Dieu ayant condamné le larrecin, et la paillardise, a voulu par cela reprimer les meschantes affections. Car nous avons dit qu'il nous faut exposer ces commandemens selon la nature de Dieu: et nous savons que le propre office de Dieu est, de sonder les coeurs des hommes, qu'il cognoist les pensees les plus profondes, et les plus secretes et cachees: il sensuit donc, quand Dieu deffend aux hommes d'estre larrons, et paillards, qu'il a voulu aussi tenir en bride leurs affections et cupiditez. Et de fait, si cela n'estoit, Dieu n'auroit point plus de puissance que les hommes mortels, en faisant des loix. Car un homme terrien, s'il condamne la paillardise, il condamnera aussi l'effort. Si une volonté apparoist mauvaise, elle sera punie. Si la Loy de Dieu estoit telle, elle n'emporteroit point grande chose: car ce ne seroit qu'une police pour nous gouverner honnestement devant les hommes. Et il y a bien plus, comme nous voyons que S. Paul dit, que la Loy ne peut estre observee sans une conscience pure, sans une foy non feinte. S'il est requis que nous ayons une telle integrité pour bien garder la Loy de Dieu: il s'ensuit que

1) Ce sermon correspond au douzième de la collection de 1562. p. 247—269.

sous le nom de Paillardise toutes mauvaises affections soyent deffendues: autant en est-il du nom de Larrecin. Nous pouvons aussi amener l'autorité de nostre Seigneur Iesus Christ, qui est fidele expositeur de la Loy. Car c'est par son Esprit que Moyse a parlé, et tous les Prophetes. Pour quoy donc maintenant est-il adiousté que nous ne convoitions point? Si desia il a esté parlé de toutes meschantes convoitises, falloit-il que cela fust reiteré davantage? Mais il nous faut noter, que Dieu en ce passage n'a point voulu reprimer les affections meschantes qui nous sont resolues et conclues: mais les autres affections qui nous incitent, encores que nous n'y adherions point ni consentions. Ceci demande exposition plus longue, et familiere. Aucunesfois la convoitise emporte volonté en l'homme, c'est que quand ie verray le bien de mon prochain, si ie suis tenté d'avarice, et que ie nourrisse une telle tentation en moy, et que ie me lasche la bride: voila le peché qui gagne tellement, que i'ay une volonté toute resolue en moy, que ie voudroye bien que cela fust mien. Voila donc une espece de convoitise, qui emporte volonté quant et quant: car l'homme consentira au peché, et s'il avoit le moyen, il mettroit à execution ce mauvais vouloir qu'il a conceu. Or telles cupiditez mauvaises ont desia esté deffendues, quand il a esté dit: Tu ne seras point larron, Tu ne seras point paillard. Car là Dieu ne nous a point seulement deffendu l'acte de paillardise et larrecin: mais aussi d'appeter ou la femme d'autrui, ou son bien, et sa substance. Mais il y a d'autres convoitises, ausquelles nous n'adherons point du tout pour y consentir: lesquelles toutesfois nous chatouillent et nous esmeuvent, et sentons quelque mauvais mouvement en nous qui est contre Dieu, qui est rebelle à la droiture qui est contenue en la Loy: telles convoitises sont deffendues en ce passage. Et ainsi nous voyons que Dieu non sans cause, apres avoir condamné toute mauvaise volonté et affection, adioste que ce n'est point encores une telle perfection qu'il demande: mais qu'il nous faut cognoistre que toute affection qui nous incite à mal, encores que nous ne concluons point en nous-mesmes rien qui soit, que nous ne soyons point arrezés à cela: que si seulement une convoitise nous a passé par le courage, que voila un peché commis, nous sommes coupables devant Dieu. Ainsi nous voyons quelle integrité est requise en ce passage: que nostre Seigneur apres avoir deffendu les mauvaises volontez, adioste qu'il faut que nos sens, et nos esprits soyent enserrez tellement en sa crainte, et enflammez d'un amour, et desir de cheminer en toute sainteté, que nous ne soyons point esmeus ne poussez ça ne là d'une passion mauvaise, pour ap-

peter le bien d'autrui ou sa femme. Puis que nous avons l'intention de Dieu: maintenant advisons à quoy il nous oblige: car la Loy nous doit estre un miroir pour contempler la povreté qui est en nous. Et apres que nous aurons cogneu quel est nostre devoir: que nous sachions que nous sommes à condamner, quand nous ne serons point approchez de la perfection à laquelle Dieu nous appelle. Voila donc sur quoy il nous faut insister, pour faire nostre profit de ce dernier commandement de la Loy. Et afin que nous y soyons tant plus attentifs, et que nous sachions que c'est une doctrine qui merite bien que nous y appliquions toutes nos estudes: retenons ce que dit S. Paul, qu'estant réputé grand docteur, et bien sage, ayant este nourri en la Loy de Dieu dès son enfance: toutesfois il a esté si aveuglé, qu'il ne savoit que c'estoit de la Loy de Dieu, iusques à ce qu'il ait esté converti, et que nostre Seigneur Iesus Christ l'a illuminé par son Evangile, afin qu'il sceust iusques où la Loy nous doit conduire. Voila donc saint Paul qui avoit esté instruit en telle sorte, qu'il estoit en grande reputation selon les hommes, non point entre les Payens, pour dire qu'il fust quelque Philosophe; mais il avoit esté enseigné en la Loy de Dieu. Et si on regarde sa vie, il proteste qu'il a esté irreprehensible devant les hommes. Voila donc saint Paul un saint personnage et savant, selon l'estime commune: mais tant y a qu'il est une povre beste quant à la Loy de Dieu. Et pourquoy? Il dit qu'il s'estimoit estre en vie, et pensoit bien estre iuste devant Dieu, et ne cognoissoit point qu'il eust besoin de la misericorde que Dieu presente à tous pecheurs: car il s'abstenoit de paillardise, il s'abstenoit de larrecin, et choses semblables: et puis il n'avoit point des volentes mauvaises qu'on apperceust, et qui fussent cogneues des hommes, tellement qu'il se iustificoit en sa fantasie. Or en la fin quand Dieu a eu pitié de luy, il luy a ouvert les yeux, et luy a fait comprendre ce qui est contenu en ce dernier mot: *Tu ne convoiteras point*. Voila comme saint Paul a commencé d'apprendre la Loy, en laquelle auparavant il avoit este docteur. Saint Paul faisant profession de la Loy en laquelle il avoit esté enseigné dès son premier aage, dit, que iusques à ce qu'il ait bien medité ce que ce mot vouloit dire, qu'il a passé par dessus la braise (comme on dit) qu'il ne-goustoit point la force ne la vertu de la Loy, qu'il ne savoit que c'estoit de peché, pour se condamner devant Dieu, pour avoir son refuge à sa misericorde, en laquelle gist, et doit estre fondee l'esperance de nostre salut. Puis que S. Paul n'a point comprins que c'estoit de la Loy, et n'en a eu droite intelligence, sinon par ce mot: advisons d'y travailler tant plus soigneusement. Et puis que tout le temps de sa vie iusques à sa con-

version, il a esté ainsi aveuglé, qu'il ne comprenoit point ce mot: d'autant plus devons-nous y estre attentifs, comme i'ay desia declairé. Car nous ne sommes pas plus habiles que luy: mais il faut que Dieu par son S. Esprit nous revele que c'est de ceste convoitise, laquelle il a condamnée en ce passage. Or maintenant outre cela, nous avons une autre admonition qui nous est bien necessaire. Car le Diable a tasché de couvrir tellement ce precepte, que on ne cogneust point l'intention de Dieu: mais qu'à la legere on se contentast de toutes mauvaises concupiscences, lesquelles apparoissent comme peché, et desquelles on soit conveincu. Et mesmes on a restreint ce mot de Convoitise, à toutes mauvaises affections, qui emportent une volonté toute resolute: or cela est contre le sens naturel de Moyse. Et regardons ce qui est advenu en la Papauté. Car combien que les papistes ne puissent pas nier, que d'estre sollicité, et picqué d'un mauvais desir, que cela est un vice damnable, et qui procede du peché originel, et de ceste corruption que nous tirons de nostre pere Adam: toutesfois ils imaginent, qu'apres le Baptesme cela n'est plus peché, s'il y vient une fantasie en l'homme, de douter des promesses de Dieu, de murmurer contre luy, de le despitter: quand un homme sera affligé, s'il luy vient en teste d'accuser Dieu d'iniustice, et de cruauté, cela n'est point peché, disent les papistes. Et ce ne sont pas les petis galans qui parlent ainsi: mais c'est une resolution generale en toutes leurs synagogues diaboliques. Il n'y a nulle synagogue en la Papauté, où cela n'ait esté receu comme un article de foy, que un homme estant poussé, et sollicité de quelque mauvaise convoitise, ne peche point: que s'il est tenté de meurtrir, d'empoisonner, de paillarder, et faire tous les crimes, et toutes les enormitez du monde: moyennant qu'il n'y consente point, et n'y assente point (car voila les deux mots dont ils usent) c'est à dire, moyennant qu'il ne prenne point une resolution pour dire, i'executeray mon mauvais vouloir, et qu'il n'y adhere point pour se plaire en ceste mauvaise affection: tout cela n'est point peché, ce n'est que pour nous exercer en combat: et nous montrons alors que nous sommes vaillans champions, et que le peché ne domine point en nous. Or il est vray que les fidelles monstrent bien que l'Esprit de Dieu regne en eux, quand ils repoussent telles tentations, et qu'ils se tiennent en bride, qu'ils se captivent eux-mesmes, qu'ils resistent à telles choses, puis qu'ils cognoissent qu'elles sont contraires à Dieu, et qu'il les condamne: il est certain que cela monstre que Dieu nous a donné victoire par dessus le peché, et que sa vertu reside en nous, et que nous sommes vaillans champions pour batailler contre Satan: mais ce n'est pas à dire que nous soyons exemptez de toute faute, et que nous puis-

sions arracher le peché, et nous racheter pleinement, comme s'il n'y avoit plus aucune tache, ne macule en nous. Helas! il s'en faut beaucoup. Car d'un costé, il est vray que nous avons à louer Dieu, d'autant qu'il nous fait la grace par son S. Esprit, de surmonter toutes mauvaises affections: mais cependant si devons-nous gemir en toute humilité, cognoissans que nous sommes debiles de nostre part, et que s'il n'avoit pitié de nous, desia ce que nous avons là dedans une mauvaise conscience qui est pour provoquer sa vengeance contre nous, que nous meriterions bien d'estre du tout abysmez de luy. Et au reste, il a falu que Dieu descouvrist l'opprobre de la Papauté, et qu'il monstrast que les plus grands clerics de là sont plus hebetes que les povres incredules, qui iamais n'ont ouy un mot de l'Escriture sainte. Pourquoi? Car il faut prendre ce qui est contenu en la Loy. Il est dit que le sommaire de la Loy est: Que nous aimions Dieu de tout nostre coeur, de toute nostre intelligence, de tout nostre entendement, et de toutes nos facultez. S'il estoit dit: Tu aimeras Dieu de tout ton coeur: et bien, on pourroit conclurre qu'il n'y a point de peché, sinon qu'il y ait une volonté certaine, et resoluë. Car le coeur en l'Escriture sainte, combien qu'il signifie quelquefois l'intelligence, si est-ce qu'il se prend pour la volonté. Or donc on pourroit alors amener ceste cavillation: Il est dit que nous aimions Dieu de tout nostre coeur: moyennant donc que nous n'ayons point de volonté contraire au bien, c'est assez, nous voila quittes devant Dieu. Car on prendroit la volonté pour ceste affection mauvaise: et ainsi il sembleroit que les cupiditez mauvaises qui nous poussent, et nous incitent, et cependant ne nous tiennent point captivez, qu'elles ne sont point comprinses sous le peché. Mais quand il a adiousté, de tout ton coeur, de toutes tes pensees, de toutes tes vertus: regardons maintenant, si ie conçooy quelque chose contre Dieu, si ie conçooy quelque cupidité mauvaise de paillardise, et de larcin, encores que ie n'y adhere point du tout, ne voila point desia une partie de mon sens qui est corrompue? Assavoir si i'aime Dieu de tout mon coeur, quand voila une partie de mon sens qui se dresse contre luy? Il n'est point question du coeur, comme i'ay desia declairé: mais de ceste apprehension qui est en l'ame humaine. Or ie montre qu'il y a de la vanité, que la crainte de Dieu, ne sa reverence ne me retiennent pas comme elles devroyent: il s'ensuit donc que me voila condamné, et coupable, d'autant que ie ne me suis point acquitté de ce qui m'estoit commandé d'aimer mon Dieu. Et puis n'y a-il pas quelque vertu de mon ame, qui s'applique à penser à ceci ou à cela, qui est contraire à Dieu et à sa iustice? Ainsi donc nous voyons que es pensees mauvaises et vicieuses sont à condam-

ner, et qu'il ne faut plus les excuser que nous n'en soyons punis devant Dieu: et que les hommes qui iamais n'auroyent consenti au mal, pour prendre une volonté toute resoluë, qu'ils ne laisseroyent pas d'estre maudits devant Dieu, s'il vouloit user de rigueur à l'encontre d'eux. Or donc maintenant nous avons le vray sens naturel du passage: et voyons quant et quant qu'il nous y faut prendre garde de pres, afin que nous ne soyons point seduits ni abusez. Et l'exemple de saint Paul nous doit tant plus aiguillonner, voyant qu'il confesse qu'il a esté ignorant de la Loy de Dieu, iusques à ce que nostre Seigneur Iesus Christ l'ait illuminé par son saint Esprit, afin qu'il cogneust qu'emportoit ce mot de Concupiscence. Au reste, maintenant il nous faut appliquer ce qui a esté touché à nostre profit et à nostre usage. En premier lieu donc apprenons, que pour bien servir Dieu, il n'est point question seulement que nous desirions de bien faire, et que nous profitions par effect en cela: mais il nous faut purger de toutes affections mauvaises, de toutes pensees corrompues, tellement que tous nos sens tendent à ce but-la, de nous addonner pleinement à Dieu. Que nous ne monstrions point que nous ayons esté distraits pour fleschir d'un costé, ou d'autre: mais que nous soyons du tout retenus, pour courir sans estre empeschez ni arrestez, voire pour courir par le chemin que Dieu nous montre, tellement qu'il n'y ait que toute pureté en nous. Et quand nous aurons bien cogneu ceci: nous serons advertis d'estre sur nos gardes. Car nous voyons comme les hommes s'esgarent et se dispensent. Et qui en est cause? C'est qu'ils content sans leur hoste, comme on dit: car ils exposent la Loy de Dieu à leur fantasie, et leur semble que c'est assez, moyennant qu'il n'y ait point eu de volonté mauvaise, et qu'on ne s'y soit point arrêté. Et bien, Dieu n'impute point tout cela, disent-ils: la dessus ils cheminent en des concupiscences mauvaises, et ils ont un bandeau qu'ils se sont mis devant leurs yeux, pour ne point cognoistre leurs tromperies cachees. Or quand les hommes ont parlé ainsi: ce n'est pas pour eschapper la main du Iuge celeste. Ainsi advisons de nous retraindre en nos concupiscences. Car Dieu n'a point seulement condamné les volonteiz mauvaises: mais aussi toutes convoitises qui nous sollicitent à mal, et qui nous y poussent. Que nous cheminions en plus grande crainte, qu'un chacun se tienne serré: voire d'autant qu'il n'y a nulle partie en nous, qui ne soit infectee de peché. Que nous facions examen de toutes les facultez de nos ames, nous trouverons que le peché s'est espandu par tout: comme quand une poison a gagné au corps d'un homme, qu'il est tout infecté, il y a une ladrerie universelle qui occupe, et les os, et la moelle, et les pensees, et affections,

et tant qu'il y a. Puis qu'ainsi est donc que nostre nature est ainsi corrompue, ne devons-nous pas estre tant plus vigilans pour nous tenir en bride, veu que Dieu a condamné par la Loy toutes meschantes pensees qui tendent à nous inciter à mal? qu'il y a quelque mouvement qui nous chatouille, et que nous sentons que nostre volonté est picquee, encores qu'elle ne soit point tenue captive du tout. Quand nous voyons cela, n'avons-nous point occasion de nous recueillir, afin de cheminer sous la main de Dieu en tant plus grande sollicitude? Ainsi donc voila comment ce precepte nous doit esveiller, au lieu que nous sommes endormis et nonchallans, et que nous voudrions nous acquitter aisément envers Dieu. Or il faut que nous sachions qu'il n'est pas question d'évader par tels eschappatoires. Et pourquoy? Dieu poursuit tousiours à condamner les mauvaises convoitises, apres avoir condamné les mauvaises volontez. Or ceci nous doit servir à double usage: l'un c'est, que nous prions Dieu tant plus ardemment qu'il nous gouverne par son saint Esprit, et qu'il nous purge de tous vices, de toutes corruptions: et puis l'ayans prié, qu'un chacun s'efforce, que nous facions violence à nostre nature, à tous nos sens, à tous nos appetis, veu qu'il n'y a que rebellion en nous contre la Loy de Dieu. Comme saint Paul aussi ne parle pas des seules volontez, quand il dit que les hommes en leur nature perverse sont ennemis de Dieu: mais il dit les affections et pensees. Il use là d'un mot qui va iusques aux pensees que nous concevons: Tout cela (dit-il) est ennemi de la Loy de Dieu. Puis qu'ainsi est: cognoissons que quand nous aurons bien travaillé pour nous tenir serrez sous la bride de Dieu: qu'encores nous eschappera-il beaucoup de mauvaises convoitises, dont il nous faudra gemir devant Dieu. Voila pour le premier: c'est que nous ayons ce zele d'invoquer Dieu, afin qu'il nous gouverne par son saint Esprit, et que nous mettions peine, et nous efforcions de nous retenir tellement que Satan n'ait point ses entrees, et qu'il ne puisse pas faire breche pour gagner possession de nos coeurs: mais que nous le repoussions de loin: que si nous sentons qu'une pensee tende à mal, que nous allions au devant, que nous facions la barre, pour dire: Or si faut-il que ton Dieu domine du tout en toy, qu'il possede non seulement ton courage, mais aussi tous tes sens. Or pour le second, il nous faut apprendre de nous condamner, afin de donner gloire à Dieu, en confessant que nous sommes tous coupables, et que s'il nous appelle à conte, quand il usera de rigueur contre nous, que nous voila tous peris et abysmez. Il faut venir là, ou nous ne profiterons point en la Loy de Dieu comme il appartient. Mais ici on pourra demander: Veu que Dieu

cognoist la fragilité des hommes, pourquoy c'est ou qu'il ne les conferme mieux, ou bien qu'il fait une loy tant estroite et austere? Car il semble que Dieu nous vueille accabler, quand il deffend les mauvaises convoitises, et qu'il ne se contente pas que nous luy rendions obeissance en nos volontez, n'adioustant point ce mot. Et voila pourquoy les gaudisseurs disent que Dieu a voulu despitter les hommes en sa Loy, et que quasi il leur eust voulu defendre de se gratter, quand il leur demange. Mais il nous faut venir à ceste malheureté qui est en nous, c'est assavoir, que nous n'avons ni pensees ni affections, comme i'ay dit, qui ne soyent rebelles à la justice de Dieu. Ne nous esbahissons point donc s'il y a un tel combat entre la Loy de Dieu, et les appetis des hommes. Et pourquoy? Quand nous aurons bien espluché tout ce qui est en nous: il ne s'y trouvera que toute corruption et vice damnable: car nous ne pouvons concevoir une seule pensee qui ne tende à mal. Puis qu'ainsi est, voici Dieu qui nous donne une reigle parfaite de tout bien, et de toute droiture: ne faut-il pas qu'il y ait là comme un tonnerre dressé, et que le feu et l'eau monstrent quelle repugnance il y a? Or il y a moins d'accord entre la nature des hommes, et la iustice de Dieu, qu'il n'y a entre le feu et l'eau. Ne trouvons donc estrange, quand nous voyons que Dieu a ainsi reprimé tous nos appetis. Et quand nous oyons les blasphemes que desgorgent ces gaudisseurs que i'ay dit: que nous les detestions comme des monstres. Car au lieu de glorifier Dieu en sa iustice, ils viennent comme bestes sauvages et enragees heurter contre luy. Voila donc quant à ce point de la fragilité des hommes. Combien qu'elle soit telle, il ne se faut pas esbahir si Dieu l'a condamnée en sa Loy. Pourquoy? Car quand Dieu ordonne nostre vie, et qu'il nous monstre comme nous avons à cheminer: il ne regarde pas ce que nous pouvons faire, ne quelle est la mesure de nos forces: mais il regarde ce que nous luy devons, il regarde quelle est la droiture, combien qu'elle ne se trouve point en nous. Nous sommes creatures de Dieu: ne devons point donc nous adonner du tout à son service? Il est bien certain. Voila une raison peremptoire. Et les hommes auront beau gronder, si est-ce qu'ils seront tousiours convaincus, qu'estans à Dieu, ils doyvent luy dedier tous leurs sens, et toutes leurs affections, et tout ce qui est et au corps, et en l'ame. Or cependant notons bien ceci, que nous ne pouvons pas nous en acquitter: mais qui en est cause, sinon nostre malice? Or nous tirons cela d'Adam. Il ne s'ensuit pas. Car combien que nous soyons tenus captifs sous le peché, et qu'il y ait ceste servitude maudite qui nous empesche de bien faire, et qui nous face appliquer du tout à mal: quoy qu'il en soit la racine est en nous, et chacun se

sentira coupable, qu'il ne faut point dire que nous soyons poussez d'ailleurs par force: mais chacun est conduit à cela, et y est poussé de sa propre concupiscence. Et ainsi il n'y a plus d'excuse pour nous. Et en cela voit-on qu'il n'est point question de mesurer la Loy de Dieu selon nos vertus et facultez. Pourquoi? Dieu ne regarde pas (comme i'ay dit) ce que nous pouvons, et ce que nostre vertu porte: mais il regarde en quoy nous luy sommes obligez: il regarde aussi bien ceste integrité qui est hors de nous. Voila ce que nous avons à observer. Et c'est ce qui abuse les Papistes. Car ils ont ce principe entr'eux: Que la Loy de Dieu n'est point impossible aux hommes. C'est merveilles comme ils ont esté ainsi forcenez, que le Diable les a ensorcellez en telle sorte: car c'est une doctrine trop claire et notoire en toute l'Escriture sainte, que les hommes seront tousiours condamnés par la Loy, et qu'il faut qu'ils aient leur refuge à la pure misericorde de Dieu. Quand S. Paul veut prouver, que les hommes sont maudits, estans pecheurs, et qu'il n'y en a point un seul iuste: de quel argument est-ce qu'il use? Il allegue ce passage de Moyse: Maudits sont tous ceux qui n'accomplissent point le contenu de la Loy. Or de prime face il sembleroit que S. Paul ait mal argué, et que ceste raison-la soit impertinente. Et bien, il est dit que tous ceux qui ont transgressé la Loy de Dieu sont maudits: mais il ne s'ensuit pas que tout le genre humain pour cela soit maudit. Car si un homme observe la Loy, et qu'il s'en acquitte: le voila exempt de ceste sentence de condamnation. Il s'en trouvera donc quelques uns qui auront observé la Loy: et pourtant tous ne sont point maudits. Mais S. Paul presuppose que la Loy est impossible: et s'il ne presupposoit cela, il auroit parlé en homme despourveu de sens et de raison. Ainsi nous voyons que les Papistes ont prins une maxime qui est du tout contraire à l'Esprit de Dieu: et aussi il les a abrutis du tout, tellement qu'ils n'ont point cogneu l'ABC de la Foy, et de la religion Chrestienne. Ainsi donc notons bien, quand il est question de la Loy de Dieu, qu'il ne faut pas la mesurer à nos facultez, ni regarder ce que nous pouvons: mais il nous faut regarder à ce que nous devons à Dieu. Et voire-mais cependant, quel moyen donc y aura-il? Car il leur semble que tout le monde soit damné. Il est vray, et faut qu'ainsi soit: c'est à dire, que nous soyons tous damnez, si nous ne voulons avoir salut en Iesus Christ. Car comment chercherons-nous la grace de Dieu, que nous n'ayons cogneu l'indigence que nous en avons? Les hommes ne mendieront point de leur bon gré: cependant que nous cuiderons avoir quelque iustice, nous n'aurons garde de la chercher ailleurs qu'en nous. Il faut donc que nous en soyons

despouillez pleinement, et que nous sentions l'ire de Dieu, que nous sentions la mort qui nous presse: car sans cela nous ne pourrons pas nous venir ranger à Dieu, pour obtenir misericorde. Mais ceci merite plus ample deduction. Retenons bien donc en premier lieu, que quand nous sentirons quelque pensee vicieuse en nous, et que nos appetits seront chatouillez à mal, que nous sommes coupables devant Dieu. Or ici on pourra demander, comment donc? Si un homme conçoit seulement une pensee, et que non seulement il n'y vueille point adherer, mais qu'il la deteste devant que iamais il en ait senti quelque aiguillon: assavoir si cela est peché? Or il y a des pensees qui ne touchent nullement nostre coeur, et nous n'en sommes point esmeus, que nous ne concevons nul appetit mauvais. Il viendra à un homme, comme en dormant, une pensee: et bien cela luy voltige. Que son coeur en soit esmeu, que son appetit y tende? nenni. Quand cela est: il est vray qu'il nous faut encores gemir devant Dieu, et sentir que si nous n'estions retenus par sa grace, que voila la porte ouverte à Satan, et qu'il auroit incontinent gagné l'avantage. Il nous faut donc encores en cest endroit gemir: mais tant y a que Dieu n'impute point cela à peché. Or il y a le second degré: c'est quand nous ne concevons pas seulement en nostre esprit une chose mauvaise, qu'un obiect ne nous viendra point au devant seulement, mais que nous en serons aucunement esmeus, que nous sentirons là quelque aiguillon de Satan qui nous picque, le peché est alors conceu: c'est à dire, combien qu'il n'y ait point de consentement, (qu'on appelle) et volonté resolue, si est-ce que voila un peché formé devant Dieu, et est damnable. Il faut alleguer les exemples de ceci. Il se pourra faire, qu'un homme contemplant ou la maison d'autrui, ou une possession, qu'il conçoive une fantasie volage: et là dessus toutesfois il n'est nullement esmeu en son coeur, il n'a point de desir pour dire: Je voudroye que cela fust mien: mais il passe outre, et voit que c'est une vanité: il ne peut pas empescher ce qui luy viendra au devant: mais (comme i'ay desia dit) combien qu'il n'y ait nulle mauvaise affection, si est-ce encores que là Dieu nous admoneste de l'infirmité qui est en nous, et nous faut humilier, et gemir, et cognoistre que desia c'est un vice pour lequel nous serions à condamner. Car regardons si cela se trouvera aux Anges de paradis: il est bien certain que non: et la iustice des Anges à grand' peine suffira-elle pour respondre à la Loy de Dieu. Il est vray qu'il y a une iustice de Dieu (comme nous avons veu en Iob) qui surmonte celle de la Loy: mais si les Anges de paradis s'appliquent à observer la Loy de Dieu, il est certain que c'est tout ce qui se pourra faire,

que de se conformer à ceste reigle qui nous est ici donnée. Or donc nous voyons que c'est desia un vice auquel les hommes se doyvent condamner, mesmes quand ils n'auront point eu un mauvais obiet: mais quand il y aura un appetit, qu'un homme dira: le voudroye, encores que tout soudain il repousse cela, et qu'il ne s'y adonne point, si est-ce que le voila coupable de ceste convoitise de laquelle il est ici parlé. Or puis qu'ainsi est, apprenons (comme i'ay dit) de nous condamner en tout et par tout. Et puis advisons de nous condamner au double, quand non seulement nous aurons eu quelque convoitise pour nous solliciter à mal: mais que nous aurons eu une affection du tout conceuë, que nous aurons nourri ceste convoitise, comme quand une femme a conceu, qu'elle nourrit son enfant iusques à l'enfanter. Quand donc nous aurons ainsi lasché la bride à nos appetits mauvais, iusques à ce que nostre volonté soit gagnée, et que nous soyons arreztez au mal pour y consentir: voila (di-ie) une condamnation double sur nous. Et alors il nous faut encores plus deplorer nostre misere, quand nous voyons qu'il y a deux condamnations sur nos testes, sinon que Dieu par sa bonté infinie nous supporte. Voila ce que nous avons à observer. Or cependant il nous faut venir au remede: car nous serions tous desesperes et confus, si nous n'avions ceste grace de Dieu pour nous subvenir. Quand donc nous aurons cogneu qu'en toutes sortes nous sommes coupables, voila Dieu qui nous appelle, et nous monstre que de ces convoitises mauvaises qui sont en nous, il ne nous les veut point imputer à peché, encores qu'elles soyent peché de leur nature. Si donc on demande: Une convoitise mauvaise est-elle reputée peché aux fidelles? Non: mais ce sont deux choses diverses. Car si on regarde à la nature du vice, il se trouvera tousiours peché: mais Dieu le pardonne. Voila comme toutes ces concupiscences mauvaises ne viennent point en conte aux fideles, d'autant qu'elles leur sont pardonnées par la bonté gratuite de Dieu: et nous savons aussi que par le sang de nostre Seigneur Iesus Christ toutes nos macules sont effacées. Et le Baptesme nous en est un bon tesmoignage: car là nous avons nostre lavement spirituel pour nous purger des souilleures et pollutions qui sont en nous, afin d'apparoistre purs et nets devant Dieu. Et ainsi donc nos convoitises mauvaises ne viendront point en conte. Qui plus est, les pechez mortels, encores que nous soyons parvenus iusques à l'acte, ne nous seront point imputez, voire, d'autant que (comme i'ay dit) Dieu n'a point esgard à cela: mais si veut-il toutesfois que nous l'y ayons. Cependant si un chacun s'abuse, et qu'il le face accroire qu'il n'a point conceu quelque appetit mauvais: cela est cause que Dieu l'appelle à conte. Et pourquoy?

D'autant que les hommes se flattent, il faut qu'ils soyent condamnés. Et voila pourquoy le Diable a tant machiné d'esblouir les yeux des hommes, en leur faisant accroire que toutes ces choses ne sont point pechez: et mesmes nous voyons que les plus lourdes fautes qui soyent, les Papistes pensent qu'elles sont effacées par un signe de croix, ou par un asperges d'eau benite: il leur semble que ce n'est rien, et se iouent avec Dieu comme avec un petit enfant. Au contraire, que tousiours ceci nous vienne au devant, quand nous serons non seulement trop nonchallans, mais que nous serons enclins à nous flatter en nos vices: prenons ce miroir pour nous regarder. Ne nous abusons point. Un homme pourra estre massuré, chacun se moquera de luy, et il n'y verra goutte: mais quand il vient au miroir, et qu'il voit qu'il a le visage tout barbouillé, alors il se cachera, il s'en ira laver. Ainsi nous en faut-il faire. Il est vray que toute la Loy de Dieu est comme un miroir pour nous monstrier nos ordures, afin de nous rendre confus, que nous ayons vergongne de nos villenies: mais il nous faut venir à ce commandement, pour avoir un droit miroir, ainsi que desia nous avons dit. Car si nous lisons tant seulement: Tu ne seras point larron: Tu ne seras point meurtrier: Tu ne seras point paillard: et bien, chacun se fera accroire qu'il n'est point coupable. Mais quand nous venons là: Tu ne convoiteras point: voila Dieu qui a une lancette plus profonde, pour sonder non seulement le profond de nostre coeur, mais toutes nos pensees et imaginations: il n'y a rien en nous qui ne vienne alors en examen et en cognoissance: que ce que nous n'avons point réputé estre faute, il faut qu'il soit condamné devant Dieu, et qu'il en soit Iuge, sinon que nous le soyons de nostre costé. Or cependant nous avons à magnifier la misericorde de nostre Dieu, en ce que nous sommes tant coupables, et en tant de sortes: et toutesfois qu'il nous reçoit comme iustes. Faisons comparaison ici de la iustice que nous obtenons par le moyen de la Foy, et de la malediction qui est sur nous: Où sommes-nous tous plongez? sommes-nous coupables devant Dieu d'une seule offense, ou de trois, ou de quelque nombre? mais nous sommes plongez en tels abysses, que quand nous aurons commencé à faire conte, il fut que nous y soyons confus, cent millions de fautes ne seront point la centiesme partie de celles que nous avons commises devant Dieu. Nous sommes donc tellement coupables, qu'il n'y a ne fin ne mesure en nos pechez. Or cependant Dieu nous reçoit à merci, tellement que nous sommes reputés iustes devant luy, comme s'il y avoit une pleine integrité et perfection en nous, qu'il n'y eust que redire, que nous eussions accompli toute la Loy. Quand donc Dieu en vertu de la

mort et passion de nostre Seigneur Iesus Christ, et que nous apprehendons la grace qui nous a esté acquise, par foy, et que nous luy faisons cest honneur, de dire, Seigneur, c'est en ta pure bonté et gratuite que gist nostre salut. Quand donc Dieu nous pardonne une telle infinité d'offenses, qu'il nous revest de sa iustice: en cela ne voit-on pas combien nous luy sommes tenus? Ainsi donc quand la Loy de Dieu nous aura rendus confus, à cause que non seulement il n'y a nul nombre en nos concupiscences, mais que nous y sommes ensevelis comme sous de grosses montagnes, si Dieu nous traittoit à la rigueur: que nous cognoissions que Dieu ne nous veut point laisser en desespoir, mais si tost que nous sommes abbatu, il nous releve: quand il voit nostre fragilité, il nous tend la main, et nous appelle à soy, et veut que nous soyons consolez, quand par sa misericorde tous nos pechez ne nous sont point imputez. Voila donc comme les fidelles ne laissent point de se glorifier, combien qu'ils soyent ainsi condamnez en eux-mesmes. Mais si nous faut-il commencer par ce bout, d'estre du tout abysmez, afin que nostre Seigneur nous delivre de l'abysme de mort, et que nous cognoissions que nostre salut consiste en sa pure grace. Or cependant que nous cheminions toutesfois en sollicitude, que nous facions bon guet, cognoissans que quand nous aurons beaucoup travaillé, et prins peine pour servir à Dieu, que d'un costé nous aurons repoussé les occasions meschantes, que nous aurons dompté nos affections, et nos appetits, que nous aurons tasché aussi de reprimer toutes mauvaises pensees: que nous ne laissions pas de nous condamner, et que nous craignons tousiours. Combien que nous ayons eu la victoire par la grace de Dieu, et que le peché n'ait point regné en nous: si est-ce qu'il y habite tousiours, et qu'il y a quelque ordure et macule. Gemissons donc, et gemissons en telle sorte, que cela nous aiguise à faire nostre devoir. Nous voyons comme S. Paul en parle, apres qu'il a profité iusques au bout, et qu'il est parvenu à une saincteté angelique. Si est-ce qu'il dit: O malheureux, qui me delivrera du corps de ceste mort? Et pourquoy est-ce qu'il considere la mort en soy, sinon qu'il y voyoit le peché? Au reste, cognoissans qu'il ne nous faut point discourager: combien que tous les iours nous appercevons un million de fautes en nous, si est-ce qu'il nous faut tousiours passer outre. Et voila pourquoy S. Paul exhortant les fideles à fuir le vice, il ne dit pas: Que le peché n'habite point en vous: mais il dit: Que le peché n'y regne point. Il est vray qu'il seroit à desirer que le peché n'y habitast nullement: mais quand il y est, si ne faut-il point que nous soyons trop desconfits. Car quand il est dit que le peché habite en nous: c'est en pre-

mier lieu pour nous admonnester de nostre miserable condition: et puis cognoissans qu'il nous faut estre tous les iours exercez en combats, nous recourons tant plus ardemment au secours de nostre Dieu, le prians qu'il nous fortifie par sa vertu, et par la grace de son saint Esprit, qu'il nous a donnée au Nom de nostre Seigneur Iesus.

LE DOUZIESME SERMON SUR LE CHAP. V.
V. 22.

DU MARDI 16^E DE LUILLET 1555¹).

Pource que nous ne trouvons meilleure excuse de nostre lascheté ou de nostre rebellion contre Dieu, que d'alleguer ignorance: nous serions contens d'avoir tousiours une telle couverture: Nous n'entendons pas ce que Dieu nous dit, ou bien que ce n'est point à nous qu'il parle, ou bien que sa voix est trop lointaine pour l'escouter. Mais Dieu voyant une telle malice, a voulu prevenir tout ce que les hommes peuvent amener, afin qu'ils n'ayent plus nulle deffense. Et voila pourquoy en publiant sa Loy, il a voulu que la doctrine qui y est contenue, fust prononcee haut et clair: voire, et n'a point parlé à trois ou à quatre seulement, *mais à tout le peuple*, à grands et à petis sans exception. D'autrepart il a voulu que la Loy fust escrete, et qu'elle demeurast, afin qu'elle ne servist point seulement pour un aage: mais que iusques à la fin du monde elle eust sa vigueur et son autorité. Et voila pourquoy en ce passage il est dit, *que Dieu a parlé à haute voix*. Or Moyse par cela demonstre que la Loy n'est point une doctrine cachee, et qu'il ne faut point qu'on allegue, qu'on n'est point assez grand clerc: car non sans cause Dieu a exalté ainsi sa voix, quand il a voulu reigler la vie des hommes. Et il adiousté notamment, *que ç'a esté à toute l'assemblée*. Comme s'il disoit: Il est vray que Dieu a choisi d'entre vous gens pour gouverner, et leur a donné esprit: mais tant y a qu'il veut que sa Loy soit cogneue des plus rudes, et des plus ignorans, qu'elle soit une sagesse commune à tous. Voila donc l'un des pointes que nous avons ici à noter. Le second est, *que Dieu n'a rien adiousté* apres ces dix parolles. En quoy Moyse admoneste le peuple, qu'une telle briefveté nous doit donner courage de recevoir ce que Dieu nous dira. Car s'il nous mettoit au devant de grands volumes, nous pourrions alors repliquer, que toute nostre vie ne suffiroit pas à une telle estude. Dieu donc n'a pas esté trop long, quand

1) Ce sermon correspond au treizième de la collection de 1562 p. 270—291.